

ECT FILM SP

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit :	ECT FILM SP
Utilisation du produit :	Traitement antitarte et anticorrosion des réseaux d'eau chaude sanitaire alimentés en eau douce ou dure. (Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)
Distributeur :	EAUX COLLECTIVES & TRAITEMENTS 80, avenue Impasse de SERPOLET, ZAC ATHELIA II 13600 LA CIOTAT Tél : 04 94 87 53 96 Fax : 04 94 87 60 92 Mail : ect@ectfrance.com
Appel d'urgence :	INRS / ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers	Irritant pour les yeux et la peau
Risques spécifiques	Ce produit n'est pas classé comme "substance dangereuse" selon les critères CEE.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation aqueuse de silicates et polyphosphates.

Composants contribuant aux dangers :

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Acide silicique, sel de sodium	215-687-4	1344-09-8	> 10% et < 20%	Xi	36-38

Classe de produit néant

4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premier secours

Inhalation	Non spécifiquement concerné (liquide aqueux)
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Ecarter les paupières afin de rincer efficacement les yeux. Consulter un médecin si des irritations de produisent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés puis laver à nouveau
Ingestion	Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne RIEN donner à boire à un sujet inconscient.
Conseil au médecin	Pas de recommandations.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ECT FILM SP

Moyens d'extinction appropriés : Adapter au feu environnant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : Jet d'eau sous pression.

Méthode particulière d'intervention : Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

Produits de décomposition thermique : Gaz toxiques (oxydes de phosphore).

Équipement spécial de protection : Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols. En cas de contamination, informer les autorités locales.

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13) puis laver à grande eau les surfaces contaminées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit sec, sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart des matières acides.

Emballages contre-indiqués : Aluminium, cuivre, zinc et leurs alliages.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition : Non déterminées

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome (à cartouche avec filtre P) en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : Porter des gants en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection résistant aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.

ECT FILM SP

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide limpide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Néant
pH tel que à 20°C :	> 11,0
pH à 1% (V/V) à 20°C :	> 10,0
Température de congélation :	< 0°C
Température d'ébullition :	105°C
Point d'éclair :	Non concerné
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Propriétés comburantes :	Non concerné
Densité à 20°C :	1,18 ± 0,02
Miscibilité à l'eau :	En toute proportion

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Gel.

Matières à éviter : Réactions exothermiques en présence d'acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë Non déterminée

Effets locaux Irritant pour les yeux et la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Persistance / dégradabilité Produit minéral inerte. Non dégradable.
Neutraliser avant rejet.

Ecotoxicité CE50 (Daphnie : Daphnia magna) /24h : 2500 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Résidus Contacter les autorités locales compétentes.

Emballage souillé Contacter les autorités locales compétentes.

Le détenteur du déchet d'emballage final doit se conformer au Décret 94-609 du 13 juillet 1994.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	RTDM (route)	RID/ADR	IMO/IMDG (maritime)	IATA-DGR (air)
Classe	non réglementé			
Groupe	non réglementé			
Étiquettes	non réglementé			
Code danger	non réglementé			
Code matière	non réglementé			

ECT FILM SP

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage	Irritant
Phrases de risques	R 36/38
Phrases de sécurité	néant

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases R des composants du point 3 :

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau..

Recommandations :

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.